



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pollution et nuisances

Question écrite n° 104029

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la circulation des véhicules alimentés au diesel. La maire de Paris a pris de nombreuses mesures afin de réduire la circulation des véhicules alimentés au diesel au sein de la capitale ces derniers mois : ainsi, à compter du 1er juillet 2017, les véhicules immatriculés avant 2001 ne pourront pas circuler à Paris la journée en semaine. Il voudrait savoir si le Gouvernement envisage d'étendre cette expérimentation à tout le pays et d'interdire, à terme, la commercialisation et la circulation de ce type de véhicules en France.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104029

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2017](#), page 3705

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)